

Dispositif n°4 - Associations sportives labellisées « Sport-santé »

1] OBJET

Soutenir les créneaux « Sport-santé » mis en place par les associations sportives.

2] BENEFICIAIRES

Clubs sportifs et comités départementaux labellisés « Prescri-Mouv » par le Réseau Sport-santé Bien-être (RSSBE)

3] MODALITÉS D'INSTRUCTION

La demande doit être transmise, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, à l'adresse suivante : pole-aides-departementales@cd08.fr

Le formulaire de demande de subvention est accessible sur www.cd08.fr.

4] CONSTITUTION DU DOSSIER

Le demandeur doit faire parvenir une attestation de labellisation « Prescri-Mouv » fournie par le « Réseau Sport-santé Bien-être ».

5] MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention sera calculé selon la modalité suivante :

Clubs sportifs et comités départementaux labellisés « Prescri-Mouv »500 €

6] MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois.